



cela fait 3ans que j'ai demandé a mon patron de faire respecter la loi EVIN et aujourd'hui il me licencie.

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 17 novembre 2010

Voilà, cela fait 3ans que j'ai demandé a mon patron de faire respecter la loi EVIN. Certes, il a bien mis les interdictions mais se fout de la faire respecter. Je suis le seul a vouloir faire respecter la loi.

J'ai donc joint le médecin du travail la police l'inspecteur du travail, écrit au président de la république, au préfet de ma région : ils fument toujours ; bien sûr il font très attention pour ne pas que je puisse les prendre en photo afin que je puisse avoir une preuve de leur action envers ma santé. Il faut aussi que je vous dise que je suis un ancien fumeur et que suite a des problèmes de santé j'ai arrêté.

Comment faire comprendre a ces récalcitrants de respecter la loi ? La seule solution qu'ils ont trouvée, c'est de me licencier. Pourriez vous me répondre car je suis au bout du rouleau.

Réponse :

Si les différents contacts que vous avez pris avec le médecin du travail, la police et l'inspection du travail peuvent être prouvés par des écrits incontestables et si votre éventuel licenciement ne se fonde pas sur d'autres raisons réelles et sérieuses, DNF pourra vous aider à faire valoir vos droits.

Envoyez un récit précis de ces évènements à notre section entreprises en écrivant à contact@dnf.asso.fr à l'attention du service juridique. Il vous sera rapidement confirmé que votre dossier peut, ou ne peut pas, être pris en charge.